



Dossier Appel à Reconnaissance

Agendas 21 locaux

Pays de Gâtine 2007 - 2010

***46 Boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay cedex
Tél. 05 49 64 25 49- Fax 05.49.94.21.22
Syndicat Mixte d'Action pour L'Expansion de la Gâtine***

FICHE D'IDENTIFICATION	N° DU DOSSIER <i>(NE PAS REMPLIR)</i>
-------------------------------	--

Nom du maire ou du Président de la collectivité :

Monsieur Gilbert FAVREAU

Président du Pays de Gâtine

Nom de la collectivité type de collectivité : Pays de Gâtine, syndicat mixte

Code INSEE : 257 900 670 000 56

Nombre d'habitants : 75 662 habitants

Adresse : 46 bd Edgar QUINET BP 505 79 208 PARTHENAY cedex

Site internet : [//.www.gatine.org](http://www.gatine.org)

Téléphone : 05.49.64.25.49

Télécopie:05.49.94.21.22

Chef de projet:

Nom : GUILLET Christophe

Statut : directeur

Adresse : 46 bd Edgar QUINET BP 505 79 208 PARTHENAY cedex

Téléphone : 05.49.64.25.49 Télécopie : 05.49.94.21.22 email : guilletech@cc-parthenay.fr

Nature de la démarche ou de l'outil (cocher une réponse)

Projet territorial arrêté à la seule initiative de la collectivité (Agenda 21 local ...)	X
Projet global faisant l'objet d'une contractualisation avec l'Etat (Agglomération, pays, PNR, Métropole,...)	X
Programme d'actions arrêté en parallèle à une procédure réglementaire relative à l'urbanisme, au développement...	
Projet privilégiant un domaine d'action (cohésion sociale, environnement, santé, culture, climat etc.), correspondant à un enjeu majeur pour le territoire au regard des finalités du développement durable, traité de façon transversale et intégrée au regard des autres domaines d'action intéressant ce territoire.	

Coût total du projet (estimation de la mise en œuvre du programme d'actions) :
700 000 €

Durée d'exécution prévue : **3 ou jusqu'à 5 ans**

Résumé du projet faisant apparaître les éléments de démarche et les objectifs d'amélioration attendue pour le territoire (deux pages maximum à fournir en annexe de cette fiche).

SOMMAIRE

Intitulés	page
1/ Introduction	4
2/ Rappel de la démarche Agenda 21 2000.2004	6
3/ Résumé du projet Agenda 21 2007	9
3.1/ Orientations générales	9
3.2/ Améliorations attendues et finalités pour le territoire	9
Page de résumé du projet	14

1/ Introduction :

La notion de développement durable constituera le fil conducteur de cet appel à reconnaissance. En effet, le Pays de Gâtine, engagé dans un **Agenda 21** lors de l'élaboration de sa Charte de Territoire, encourage ses acteurs à prendre en compte ce nouveau concept pour qu'il devienne réalité.

Les recommandations émanant du sommet mondial de Rio en 1992 invitent les états et collectivités locales à s'engager dans un programme d'actions visant à intégrer les finalités du développement durable : l'équité sociale, l'efficacité économique, la protection de l'environnement et l'implication des acteurs.

C'est pour répondre à ce défi majeur du XXI siècle que le Pays de Gâtine s'est positionné et a été retenu en Agenda 21 local par le Ministère de l'aménagement et de l'Environnement (en 2000).

Outre la mobilisation des acteurs, l'enjeu pour le Pays est de développer sa stratégie dans le cadre de dispositifs publics conduits avec ses partenaires, en orientant le plus possible d'actions vers les critères de développement durable : *meilleure utilisation des ressources en eau, qualité de vie, équité sociale et développement économique.*

1.1. Description de la zone en terme géographique, économique, historique, culturel et environnemental.

Un environnement bocager de qualité, mais cependant menacé

Le Pays de Gâtine possède un patrimoine paysager de qualité, très verdoyant, notamment grâce à l'imperméabilité de ses terres et la pluviosité de son climat. Le développement de la filière jardins, la présence de nombreuses haies fruitières (pommiers clochard dit « de plein vent ») et l'ouverture de chemins ruraux, ont permis de préserver l'identité bocagère de la Gâtine. Le maintien de cette identité paysagère est cependant de plus en plus menacé par la déprise agricole, le développement des grandes cultures, l'abandon et l'arrachage des haies. De plus, même si la Gâtine est considérée comme le château d'eau des Deux-Sèvres, l'eau est de plus en plus menacée quantitativement et qualitativement.

Un cadre de vie de qualité, mais qui connaît des insuffisances au niveau des infrastructures et de l'habitat

Les habitants de Gâtine peuvent jouir quotidiennement de la nature, du paysage, de la qualité de vie de la Gâtine, de même que de son tissu associatif dense et dynamique, de son patrimoine très riche, de son artisanat très présent et, globalement, d'un environnement et d'un cadre de vie soignés et préservés. Cette qualité de vie se traduit d'ailleurs par une espérance de vie relativement élevée. Par contre, les liaisons routières sont insuffisantes entre le nord et le sud du département. De plus, l'évolution du logement qui suit l'évolution démographique est marquée par un ralentissement de la progression des résidences principales et une progression des résidences secondaires et des logements vacants.

Une économie dynamique qui cherche à s'adapter aux évolutions mais qui rencontre des obstacles

De tradition, la Gâtine est une région agricole orientée vers la production d'élevage dont le potentiel est particulièrement important. Des expériences de diversification sont menées et s'accompagnent d'une recherche constante de la qualité des produits (notamment la viande). Même si les agriculteurs manquent de formation pour cela, l'agrotourisme commence également à se développer dans cette profession bien organisée. Cependant, le nombre d'exploitations agricoles diminue constamment depuis 1975. Cela provient entre autre du vieillissement de la population agricole et des difficultés d'accès aux exploitations qui posent des problèmes pour les approvisionnements et le transport des produits. Par ailleurs, la communication est insuffisante entre les agriculteurs et le reste de la population.

Au niveau industriel, les secteurs de l'automobile, des biens d'équipement et intermédiaires, du bâtiment et de l'énergie sont les plus présents en terme de nombre d'établissements en Gâtine. En terme de nombre de salariés, c'est l'industrie agroalimentaire qui est la plus significative. Le secteur tertiaire est quant à lui dominé par les transports. Il faut noter que dans ce secteur d'activité économique, les entrepreneurs Gâtinais font preuve d'un réel dynamisme dans la réalisation de projets de développement et de diversification. Les entreprises recherchent de plus en plus la qualité : nombre d'entre elles possèdent d'ailleurs le certificat ISO. Globalement, les entreprises font donc face aux mutations économiques comme en atteste le développement d'activités autour de l'équipement, du traitement et du transport des déchets industriels.

Cependant, leur dynamisme se heurte à des obstacles, au niveau des ressources humaines (difficulté à trouver le personnel qualifié adapté à leurs besoins) ou au niveau de la transmission et des cessions d'entreprises. L'isolement de la Gâtine constitue également une menace à court terme, dans la mesure où les entreprises sont mal préparées aux perspectives de désenclavement. Enfin, de plus en plus de communes voient leurs derniers commerces de proximité et ambulants disparaître, ce qui pose des problèmes de déplacement ou d'isolement pour les personnes (surtout celles à mobilité réduite ou qui ne possèdent pas de moyen de déplacement) et de dévitalisation des centre-bourgs et hameaux.

Un potentiel patrimonial, culturel et touristique remarquable, mais parfois mal exploité

Le Pays possède un cadre naturel, ainsi qu'une richesse patrimoniale, un fort tissu associatif et des festivals (connus au niveau national, voire international), qui sont autant d'atouts en matière touristique. De plus, même s'ils manquent parfois de professionnalisme (surtout dans l'hôtellerie) et même si le temps nécessaire à la concrétisation des projets peut en décourager certains, les acteurs touristiques font preuve de beaucoup de dynamisme et d'esprit d'initiative dans leurs projets. Enfin, en matière d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes), les capacités sont en plein développement.

Cependant, la priorité de la majorité des hébergements n'est pas la clientèle touristique, insuffisante pour être rentable. Les hébergements manquent quelquefois de qualité et nécessiteraient des rénovations. Mais des efforts sont faits en direction de la conservation

et la restauration du patrimoine rural et en faveur de l'animation du patrimoine. L'association Atemporelle développe par exemple depuis trois ans des activités de découverte du patrimoine et de formation de guide ; en outre le Pays lui a confié le soin de réaliser un inventaire du patrimoine exhaustif dans une perspective de valorisation. Il existe, seulement depuis peu, des produits touristiques forts qui captent les touristes de passage dans la région ou provenant de départements proches. Par ailleurs, même si les études de fréquentation permettent de bien connaître la clientèle, il y a encore des problèmes d'adéquation entre certaines catégories de clientèle (les familles avec enfants en bas âge par exemple) et les offres touristiques qui leur sont faites.

Comme beaucoup de zones rurales, le Pays a vu le développement des services compenser pratiquement la perte d'emplois industriels et agricoles. Bien qu'ayant fortement régressé, le secteur agricole emploie environ 30% de la population. Quant au secteur artisanal, il reste toujours dynamique bien que des commerces alimentaires disparaissent dans la moitié des communes.

Un des principaux atouts du pays réside en fait dans son tissu associatif dynamique, porteur d'événements culturels et touristiques forts suscitant l'émulation des populations.

Les points forts du Pays :

- Un cadre de vie qualifié de qualité.
- Des actions sociales nombreuses et une réelle solidarité entre les structures.
- Une agriculture diversifiée et concertée avec une constante recherche de qualité (bovin, ovin, pommes...)
- Une richesse patrimoniale culturelle, fer de lance du développement touristique.
- Un environnement bocagé préservé.

2/ Rappel de la démarche Agenda 21 : 2002-2004

Par son Agenda 21, le Pays de Gâtine fait du développement durable son fil conducteur dans la mise en œuvre des projets pour les années à venir. Il s'attache à promouvoir ses principes et à aider les différents maîtres d'ouvrage à les mettre en pratique dans leurs projets à long terme comme au quotidien.

Le Pays coordonne les démarches des acteurs locaux porteurs de projets pour inciter à intégrer les principes du développement durable dans chaque initiative. Le Pays accompagne les maîtres d'ouvrage pour construire leurs projets. Il anime le réseau des partenaires financiers et techniques. Il gère les dispositifs publics qui sont mis en œuvre sur le territoire.

Pour répondre à cette démarche, le Pays a notamment édité en 2004 « Le guide du porteur de projet » qui est un outil pour encourager et orienter de manière significative les projets dans cette démarche. Plus qu'un guide, c'est une démarche d'accompagnement des premières étapes et procédures à engager, avec, à l'appui, des fiches techniques, d'analyse et de suivi.

- **Programme de formation des élus et membres du conseil de développement à la démarche de développement durable** (voir fiches thématiques en annexe dans le guide de porteur de projet)

L'objectif de ce programme était de faire appréhender par les bénéficiaires de la formation le concept du développement durable et de les inciter à inscrire les projets de terrain dans cette démarche. Les trois premières sessions de tronc commun ont été consacrées à la présentation de l'historique, du concept et des enjeux du développement durable.

Le Pays met en exergue son rôle de coordonnateur, de formateur dans le cadre de la concertation participative.

6 Ateliers thématiques ont été constitués:

- l'habitat et la HQE,
- le paysage dans les aménagements de bourgs,
- l'énergie éolienne,
- les déchets des entreprises et les territoires,
- la gestion de l'eau dans les entreprises,
- la valorisation du patrimoine local.

La formation à la démarche de développement durable a permis :

- De sensibiliser, former, informer sur l'utilisation et la gestion des ressources locales et la valorisation du patrimoine:
 - Réalisations: la mallette Habitat, l'exposition Paysage, le dépliant LEADER+, les actions hydrocitoyennes dans le cadre de Leader + (festival des sources (2 éditions), sites d'interprétation liés à l'eau...)
- De développer la connaissance par des partenariats avec les universités en soutenant la réalisation de 2 thèses concernant 2 enjeux majeurs sur le territoire : la qualité de la ressource en eau (Marie Cécile Trouilhé CNRS de Poitiers « Etude et suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches) et le paysage (Nicolas Gamache Université de Poitiers et Université de Québec « Etude socio-économique et culturelle comparative entre la Gâtine et le Haut-Saint-Laurent au Québec »)
- D'organiser d'autres formations, comme la formation « phytosanitaires » destinée aux agents des communes et des communautés de communes pour mieux utiliser ces produits et connaître leur impact.
- De développer la mise en réseau des acteurs locaux.

Plan d'actions en faveur du développement durable 2004.2006

Accompagner les porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises, organismes privés...) à prendre en compte les principes du développement durable dans leur projet

Des exemples:

- La Qualité Environnementale et la maîtrise de l'énergie dans la construction des bâtiments publics (éco-construction, éco-gestion, confort, santé) ; exemple Foyers de Jeunes Travailleurs en Pays Thénezéen (en cours), Multivservice à Boussais (en cours)...
- L'Analyse Environnementale de l'Urbanisme pour l'élaboration des documents d'urbanisme ou la réalisation de zones d'aménagement et d'activité ; exemple Viennay (en cours)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables (éolien, bois-énergie,...) ; exemple : journée de sensibilisation des élus du pays, conseil aux porteurs de projets

D'autres exemples :

- Sensibiliser, former, informer sur l'utilisation et la gestion des ressources locales et la valorisation du patrimoine:
- réaliser la mallette Habitat, l'exposition Paysage, le dépliant LEADER+sur le concept d'hydrocitéenneté, les actions hydrocitéennes dans le cadre de Leader + (festival des sources (2ème édition), sites d'interprétation liés à l'eau...)
- Développer la connaissance: partenariats avec les universités, soutien à la réalisation de 2 thèses concernant 2 enjeux majeurs sur le territoire :
- promouvoir la qualité de la ressource en eau (étude et suivi des populations d'Ecrevisses à pattes blanches)
- concevoir un Cdrom sur la faune et la flore de nos rivières, le cycle de l'eau et l'hydrocitéenneté réalisé dans le cadre du volet coopération du PIC LEADER+ ? Ce projet a été réalisé avec 2 partenaires de Belgique wallonne : le territoire de l'Ourthe Moyenne et le territoire Terres de Hoëgne.
- Etudier le paysage (étude socio-économique et culturelle comparative entre la Gâtine et le Haut-Saint-Laurent au Québec)
- évaluer le contrat de territoire avec la Région 2001.2003 en même temps que le bilan intermédiaire du PIC LEADER+ 2001.2006

3.1/ Orientations générales

Dans le contexte local, Le Pays travaille en concertation avec le Conseil de Développement qui réunit l'ensemble de la société civile dans un partenariat diversifié afin de mieux appréhender les objectifs à atteindre dans le cadre de la charte de l'environnement. Le Pays soutient la capacité d'initiative des porteurs de projets pertinents, innovants et transférables.

Améliorations attendues :

Conscient que son patrimoine environnemental et culturel constitue la force et l'identité de son territoire, le Pays de Gâtine ne ménage pas ses efforts pour le maintenir, le préserver et le valoriser. L'élaboration de la Charte de Territoire a été l'occasion pour les acteurs du Pays de réaffirmer leur volonté de mener des actions fortes pour l'environnement, le patrimoine et les paysages sans oublier son inter-action avec l'agriculture et l'économie locale. Cette charte est animée par les membres du Conseil de Développement qui participent aux réflexions, au suivi de sa mise en œuvre et à son impact sur le territoire et auprès de la population. Ainsi, il sera associé à cette nouvelle démarche Agenda21.

Développer durablement l'attractivité du territoire sera donc l'objectif majeur du Pays de Gâtine pour la période 2007.2013 par le soutien à des projets ou expérimentations qui favorisera :

- L'utilisation des énergies renouvelables,
- la gestion économe des ressources,
- les pratiques respectueuses de l'environnement,
- la diversification et la transformation des produits agricoles en faveur de la filière élevage.
- Des projets d'aménagement, d'équipement ou de sensibilisation prenant en compte et valorisant les spécificités environnementales, agricoles, paysagères du Pays de Gâtine.

Le diagnostic territorial réalisé lors de l'élaboration de la charte de territoire et confirmé lors de l'évaluation/bilan **du contrat 2001.2003** a fait ressortir trois grands enjeux que le Pays devra prendre en compte pour le développement durable de son territoire et qu'il compte décliner sous forme de programme d'actions:

3.2/ améliorations attendues et finalités pour le territoire

En préambule, il est à noter que les trois actions suivantes s'inscrivent dans le cadre des cinq finalités de l'Agenda 21 :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamique de développement suivant des modes de production responsables

1^{ER} PRINCIPE : POUR UNE COHESION SOCIALE TERRITORIALE

Engagement 1 : Aménager et développer des logements, des services et des activités adaptés aux besoins des habitants,

En prenant en compte les aspects spatio-temporels liés à leur développement (accessibilité, mobilité...) afin de faire de ce territoire un lieu où s'expriment les solidarités entre les populations.

Grâce à des constats, études et diagnostics, la prise en charge des services à la population nous a conduit à pointer l'enjeu majeur pour assurer un développement : la « Solidarité des populations et le cadre de vie » avec un axe plus précis concernant le « Maintien et accueil des populations ». La ruralité et la faible densité de population pour un tel territoire renforcent cette nécessité d'intervenir sur ces questions.

En 2003, la « Semaine des entrepreneurs », organisée par le Club des Entrepreneurs du Pays de Gâtine, a permis aux acteurs des services de faire un premier état des lieux. Intitulé « des gens au service des gens », ce travail a permis de situer le poids économique et les emplois que représentent les services aux personnes sur le territoire.

Les premiers éléments chiffrés font état d'autant de salariés dans les associations et les structures d'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées, que dans l'artisanat : 2500 salariés. Cela représente également une grande diversité de structures (près de 75).

Ce chiffre important fait de ce secteur un axe stratégique à la fois dans le cadre des services développés à la population mais comme vecteur d'attractivité pour le territoire. Dans le cadre d'une stratégie de mise en réseau et de développement il représente des emplois et des revenus potentiels pour les femmes et les hommes du territoire.

Le nombre de personnes âgées et leur maintien à domicile rendent nécessaires à la fois un besoin de service parfois insuffisamment couvert, et des nouveaux services. Ces priorités et compétences doivent être remplies par des collectivités ou prestataires de services associatifs pour répondre aux besoins des personnes et des familles, assurer de la prévention plus que de l'urgence, agir pour favoriser l'autonomie sans se substituer aux solidarités familiales et citoyennes. Le programme EQUAL « Des gens au service des gens » développé sur le territoire de Gâtine répond à ces objectifs.

La coordination et le développement des services aux familles représentent également un axe de progrès pour favoriser le développement territorial.

Les services peuvent représenter une source d'emplois non négligeable dès aujourd'hui. Leur développement, à la fois en quantité et en diversité, peut permettre de créer le potentiel d'emplois de proximité nécessaire.

Le niveau de qualité des interventions ainsi que la qualification des emplois dans les services représentent les deux axes de progression de ce domaine d'emploi dans les prochaines années.

- **Action 1** : Coordonner des services à la personne, pour la petite enfance, les personnes âgées et des services intergénérationnels
- **Action 2** : Poursuivre la mise en réseau des acteurs des services à la personne
- **Action 3** : Développer des services aux familles
- **Action 4** : Savoir vivre ensemble, habitat social
- **Action 5** : Favoriser le développement de démarches innovantes territoriales.

Actions engagées – actions à mettre en place :

- Programme européen de lutte contre les inégalités **Equal 2004-2008**
- Montant total : 736 000 euros dont 368 000 euros de FSE
- Partenariat : une coopération transnationale avec une région polonaise et une région espagnole.

▪ **Programme Local pour l'Habitat (2007-2013)**

- Montant : 1,5 millions d'euros
- Partenaires : pour un montant total de en partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Général, l'ANAH, le PACT.

2ème PRINCIPE : POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

L'eau, les paysages, le patrimoine naturel et bâti figurent parmi les priorités d'une démarche de développement durable, renforçant ainsi l'identité et l'image du Pays de Gâtine.

Le Pays décline dans son programme LEADER+ 3 axes de travail contribuant à cet enjeu : la connaissance et la gestion des milieux aquatiques sensibles comme les têtes de bassin, le concept d'hydrocitoyenneté et le tourisme de nature et de pêche. Comme EQUAL, LEADER+ est un dispositif européen qui s'inscrit parfaitement dans la démarche AGENDA21.

De la même manière le Contrat Régional de Développement Durable en Gâtine développe 3 projets structurants dont 2 s'articulent autour de l'excellence environnementale avec les vallées et les haies de Gâtine, le troisième visant à améliorer l'offre de services à la personne.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront notamment poursuivies et développées autour de trois engagements :

Engagement 2 - Préserver la biodiversité, protection des milieux et des ressources :

- **Action 6 :** Développer durablement la connaissance et l'attractivité du territoire
- **Action 7 :** Encourager les pratiques respectueuses de l'environnement,
- **Action 8 :** Accompagner les initiatives innovantes en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau.
- **Action 9 :** Valorisation et préservation du paysage bocager
- **Action 10 :** Gérer de manière économe les ressources naturelles,
- **Action 11 :** Diversifier et transformer des produits agricoles en faveur de la filière élevage.
- **Action 12:** Encourager une agriculture durable.

Actions engagées – actions à mettre en place :

▪ **Projets structurants du CRDD de 2007 à 2013 – Volet Excellence environnementale : vallées de Gâtine**

▪ **Montant :** 450 000 euros

▪ **Partenaires :** Le Conseil Régional et le Conseil Général, Le CREN, le CPIE, les Communautés de communes, .

▪ **Projets structurants du CRDD de 2007 à 2013 – Volet Excellence environnementale : haies de Gâtine**

▪ **Montant :** 250 000 euros

▪ **Partenaires :** Le Conseil Régional et le Conseil Général, Le CREN, le CPIE de Gâtine Poitevine, les Communautés de communes, .

▪ **Programme d'action Leader 2007 à 2013 (détail fiche action 1 jointe)**

▪ **Montant :** 1 000 000 euros de FEADER

▪ **Partenaires :** Les membres du Comité de programmation, le Conseil Régional et le Conseil Général, Le CREN, le CPIE de Gâtine Poitevine, les Communautés de communes,

▪ **Création d'un sentier d'interprétation (2007.2008) sur la production d'eau potable et la biodiversité**

▪ **Montant total de 387 500 euros dont 155 000 euros de FEOGA au titre de LEADER+**

▪ **Partenaires :** Conseil général des Deux-Sèvres, accompagné par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et l'IFFCAM (institut de formation francophone du filma animalier de Ménagoute).

▪ **Coopération Hydro+ dans le cadre de LEADER+ (2005-2007) pour un montant de 50 000 euros.**

▪ **Montant total de 50 000 euros dont 25 000 euros de FEOGA au titre de LEADER+**

▪ **Partenaires :** Deux territoires Leader+ en Belgique.

Engagement 3 : Encourager l'excellence environnementale

- **Action 13 :** Utiliser des énergies renouvelables,
- **Action 14:** Développer des projets d'aménagement, d'équipement ou de sensibilisation prenant en compte et valorisant les spécificités environnementales, agricoles, paysagères du Pays de Gâtine.
- **Action 15 :** Encourager les éco-manifestations culturelles et sportives

Actions engagées – actions à mettre en place :

▪ **Projets structurants du CRDD de 2007 à 2013 – Volet Excellence environnementale :** vallées de Gâtine

▪ Montant : 450 000 euros

▪ Partenaires : Le Conseil Régional et le Conseil Général, Le CREN, le CPIE, les Communautés de communes, .

▪ **Projets structurants du CRDD de 2007 à 2013 – Volet Excellence environnementale :** haies de Gâtine

▪ Montant : 250 000 euros

▪ Partenaires : Le Conseil Régional et le Conseil Général, Le CREN, le CPIE de Gâtine Poitevine, les Communautés de communes, .

▪ **Programme d'action Leader 2007 à 2013 (détail fiche action 2 et 3 jointes) –**

▪ Montant : 500 000 euros de FEADER

▪ Partenaires : Les membres du Comité de programmation, le Conseil Régional et le Conseil Général, Syndicat des eaux de Gâtine, Syndicat mixte de la vallée du Thouet, CNRS, Université, SAGE de la Sèvre Nantaise, ONEMA, CPIE de Gâtine Poitevine, le CREN

▪ **Création en 2008 d'un centre d'interprétation sur les sources**

▪ Montant : 230 000 euros dont 96 600 de FEOGA au titre de LEADER+ et 28 800 au titre du CRDD

▪ Partenaires : la communauté de communes Orée de Gâtine, le CREN, le CPIE de Gâtine Poitevine

▪ **Création en 2009 d'un pôle d'hébergement pour développer le centre de ressources sur l'eau**

▪ Montant : 316 234 euros dont 46 000 euros de FEOGA au titre de LEADER+

▪ Partenaires : Conseil Général et la communauté de commune du Val du Thouet, l'Etat au titre de l'appel à projets Pôles d'excellence Rurale

Engagement 4: Mobiliser le Pays de Gâtine sur la lutte contre le changement Climatique

- **Action 16 :** Engager le Pays dans un contrat local d'initiative climat (2008-2011) déclinaison locale du plan national Climat.

Actions engagées – actions à mettre en place

▪ *Création d'un poste de chargée de mission pour animer le contrat local d'initiative climat*

▪ Montant : 120 000 euros

▪ Partenaire : Conseil Régional Poitou-Charentes, ADEME, Centre régional des énergies renouvelables ...

- **Action 17 :** Encourager l'approche environnementale urbanistique.

Cette action sur l'urbanisme et l'aménagement participe à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère en réduisant notamment les consommations énergétiques.

Actions engagées – actions à mettre en place

▪ **Formation à destinations des élus et des techniciens du territoire**

visant notamment à valoriser les expérimentations d'innovation environnementale ou HQE en incitant les collectivités locales à cette démarche lors de la définition des programmes d'investissement publics

▪ *Montant : en cours d'élaboration*

▪ *Partenaire : Conseil Régional Poitou-Charentes, ADEME, Centre régional des énergies renouvelables, Institut de formation et d'éducation à l'environnement ...*

▪ **Sensibiliser aux démarches d'éco-habitat** (formation des artisans, incitations auprès des maîtres d'ouvrage, information du grand public)

▪ *Montant : à définir*

▪ *Partenaire : Conseil Régional Poitou-Charentes, ADEME, Centre régional des énergies renouvelables, Institut de formation et d'éducation à l'environnement, Chambre sconsulaires...*

• **Action 18** : Engager des actions de sensibilisation et formation/action au développement durable à destination des acteurs locaux, élus et des techniciens de collectivités (2008-2009) : 30 000 euros.

Actions engagées – actions à mettre en place

▪ **Formation à destinations des élus et des techniciens du territoire** visant notamment à valoriser les expérimentations d'innovation environnementale ou HQE en incitant les collectivités locales à cette démarche lors de la définition des programmes d'investissement publics

▪ *Montant : 30 000 euros*

▪ *Partenaire : Conseil Régional Poitou-Charentes, ADEME, Centre régional des énergies renouvelables, Institut de formation et d'éducation à l'environnement ...*

3ème PRINCIPE : POUR DYNAMISER LES INITIATIVES ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS VERS UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Engagement 5 : Offrir un environnement propice aux créateurs et valoriser le savoir-faire local, le savoir expérimenter, le savoir employer.

En cela, le Pays doit être en permanence un laboratoire d'expérimentation au service du développement durable en favorisant et en appuyant les projets :

• **Action 19** : Favoriser l'intégration du développement durable auprès des entreprises du territoire.

• **Action 20 : Favoriser le développement économique des énergies renouvelables** (Développer la méthode Bois Raméal Fragmenté (BRF), développer la filière Bois énergie, développer le Compostage ...)

▪ **Mise en œuvre de plans de désherbage (2007-2009)**

▪ *Montant : 50 000 euros*

▪ *Partenaire : SERTAD*

• **Action 21** : Accompagner et promouvoir des circuits courts dans tous les types d'approvisionnement

Page de résumé du projet

Le Pays s'est engagé dans la démarche Agenda 21 en 2000.

Ses priorités affichées sont la préservation et la valorisation de son environnement notamment l'eau et le paysage bocager et la cohésion sociale de son territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la valorisation des ressources locales et le dynamisme économique sont à soutenir.

Le Pays coordonne les démarches des acteurs locaux porteurs de projets pour inciter à intégrer les principes du développement durable dans chaque initiative. Le Pays accompagne les maîtres d'ouvrage pour construire leurs projets. Il anime le réseau des partenaires financiers et techniques. Il gère les dispositifs publics qui sont mis en oeuvre sur le territoire.

Développer durablement l'attractivité du territoire sera donc l'objectif majeur du Pays de Gâtine pour la période 2007.2013 par le soutien à des projets ou expérimentations qui favorisera notamment:

- L'utilisation des énergies renouvelables,
- la gestion économe des ressources,
- les pratiques respectueuses de l'environnement,
- la diversification et la transformation des produits agricoles en faveur de la filière élevage.
- Des projets d'aménagement, d'équipement ou de sensibilisation prenant en compte et valorisant les spécificités environnementales, agricoles, paysagères du Pays de Gâtine.

Les cinq priorités suivantes s'inscrivent dans le cadre des cinq finalités de l'Agenda 21 :

- **Engagement 1 : Aménager et développer des logements, des services et des activités adaptés aux besoins des habitants ;**
- **Engagement 2 : Préserver la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;**
- **Engagement 3 : Encourager l'excellence environnementale ;**
- **Engagement 4: Mobiliser le Pays de Gâtine sur la lutte contre le changement Climatique ;**
- **Engagement 5 : Offrir un environnement propice aux créateurs et valoriser le savoir-faire local, le savoir expérimenter, le savoir employer.**

Elles s'inscriront également dans le cadre des projets structurants définis avec le Conseil Régional Poitou-Charentes, dans le cadre de l'appel à projets européen LEADER (RDR 2), dans le cadre de PROXIMA développé par le Conseil Général des Deux-Sèvres et dans le cadre de dispositifs nationaux comme les Pôles d'Excellence Rurale. D'autres partenariats locaux et/ou privés seront associés.

Annexe 1 :

Evaluation bilan 2001.2003

Grille d'indicateurs incluse dans le « Guide du porteur de projet »

	Préciser le ou les objectifs prioritaires du projet	Indicateurs	Prévu	Réalisé
Respect de l'Environnement				
Équilibre économique				
Équité Sociale				
Implication des acteurs				

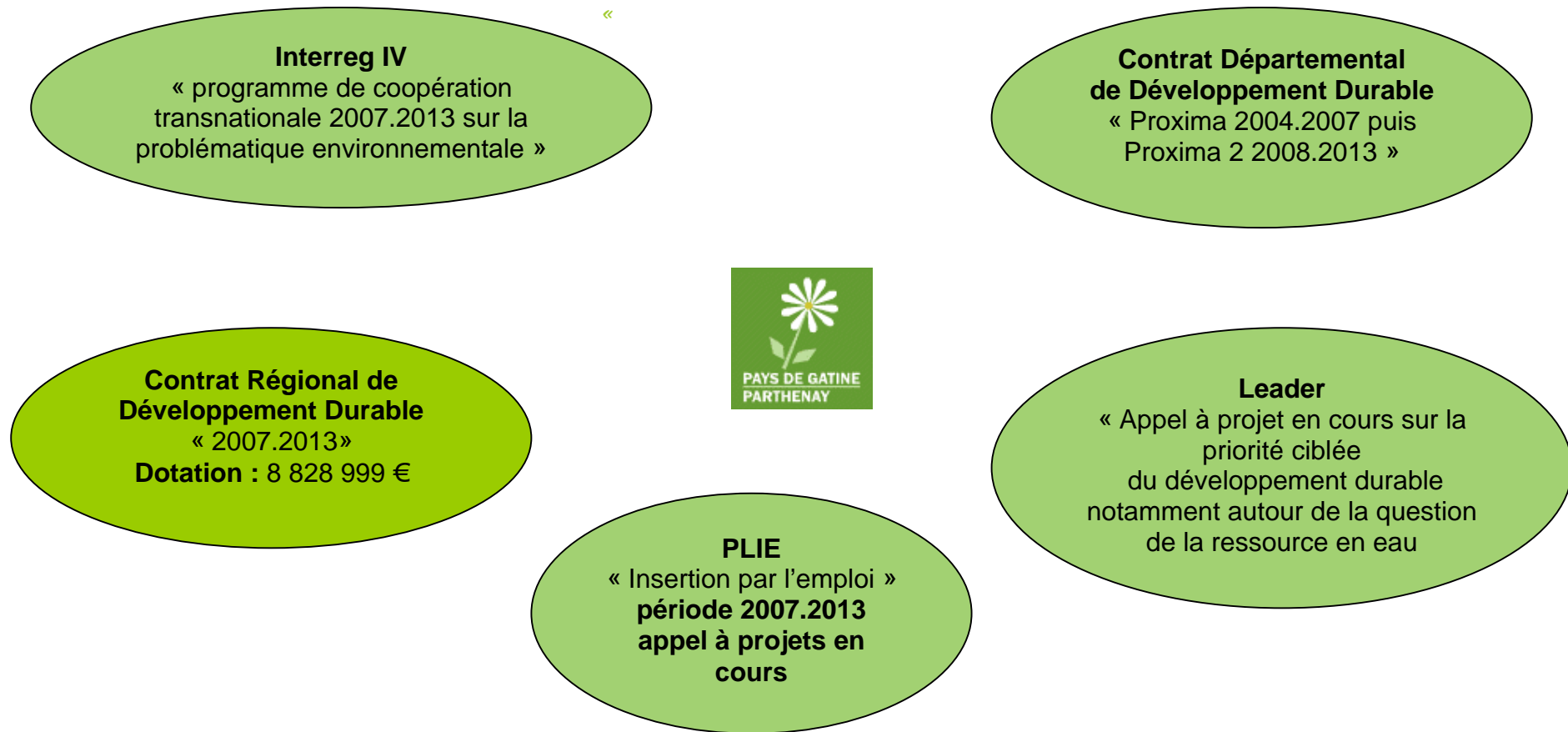
Annexe 2

Tronc commun d'indicateurs d'évaluation

Champ	Titres	Indicateurs génériques	Indicateurs
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité Env. - Aménagement paysager 	<ul style="list-style-type: none"> -14 cibles HQE -Surface plantation -Haie plantée -Plants essence Locale 	Nb Installations utilisant ER (bois) m linéaires plantés
Économie	Entreprise Emploi Innovation Secteur d'activité	Création, reprise.. Évolution emploi Nature emploi Intégration achat équitable Commerce/artisanat rural	Nombre Nb emplois créés Nb CDD, CDI Valeur chiffrée Chiffre d'affaires
Social	Usagers, bénéficiaires Entrées Accessibilité PMR	Scolaire Enfants 0-3 ans retraités Payantes, gratuites Intégration d'aménagement spécifiques	Nombre Nb d'entrées Nb aménagements
Participation	Implication des Acteurs dans le projet Qui? Quand? Comment ? Quels	Type d'acteurs consultation et participation Type acteurs expertise Technique et financières Moyens d'info et com	Nb élus, socio-prof habitants, associations Nb Région, Dépar.. Nb Réunion publiques

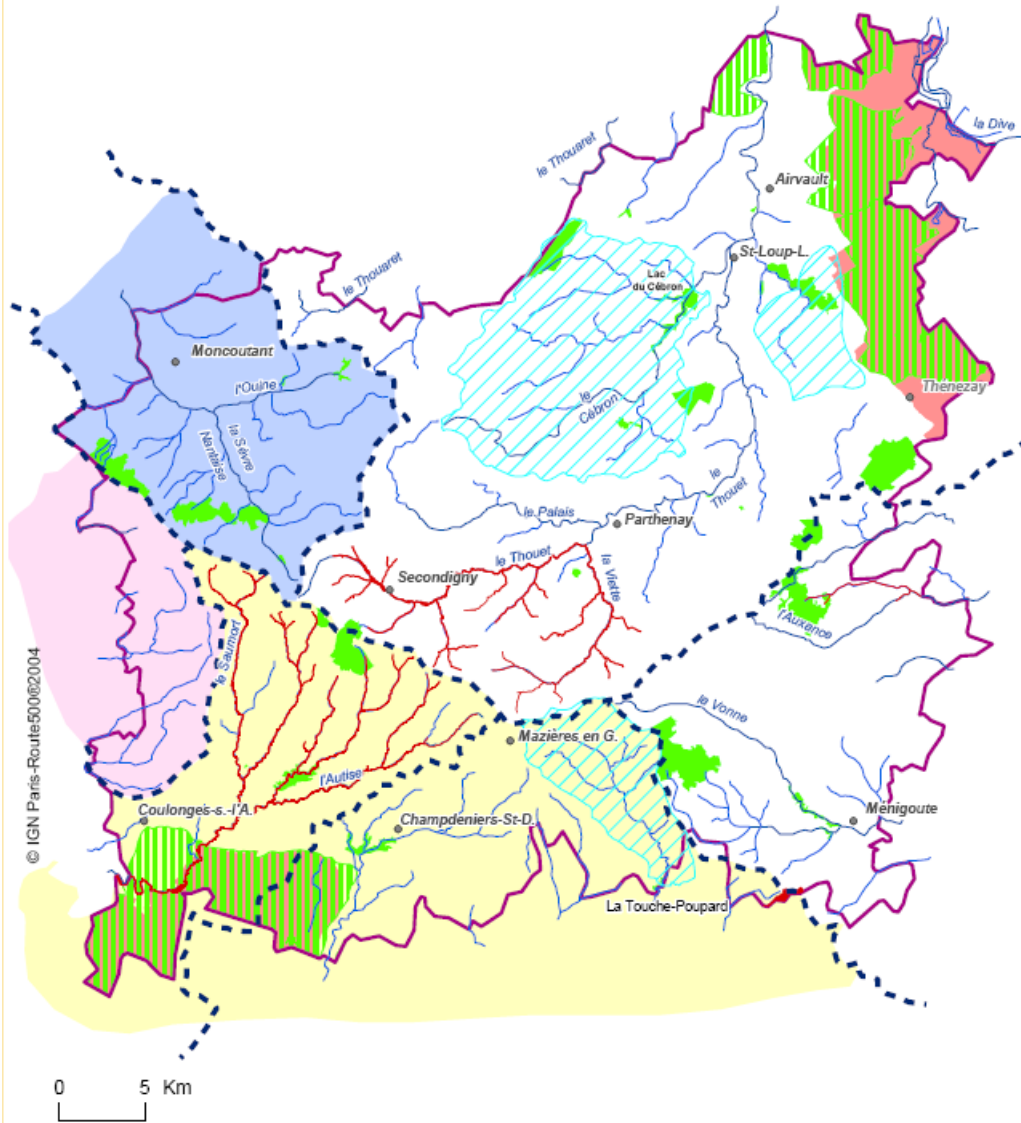
Annexe 3

Les programmes du Pays de Gâtine



Les différents dispositifs publics du Pays de Gâtine

Le contrat de territoire, LEADER+, Interreg 3B, PLIE sont des dispositifs qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire.



Biodiversité remarquable

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

ZNIEFF :
L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, identifie, localise et décrit la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. On distingue les ZNIEFF de type 1 qui correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable (présence d'espèces ou d'habitats) de grande valeur écologique) et les ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels riches. Les zones de type 2 peuvent inclure plusieurs zones de type 1. (EIDER – IFEN)

Source : MNHN/IEGB/SPN-M.E.D.D.-DIREN Poitou-Charentes 2000

Carte au 1/25000 et descriptif des ZNIEFF disponibles sur le site de la DIREN

Pour plus d'information : <http://www.poitou-charentes.environnement.gouv.fr>

- Natura 2000 Directive oiseaux délimitation des ZPS

Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

- Natura 2000 Directive habitats délimitation des pSIC

Le réseau Natura 2000 sera composé de deux types de sites :

- les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n°79/409/CEE du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive "Oiseaux,
- les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive "Habitats". Chaque Etat membre a envoyé à la Commission Européenne une proposition de liste des sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire (PSIC). A partir de ses propositions sera déterminée la liste définitive des sites d'intérêt communautaire (SIC), que chaque Etat devra ensuite désigner officiellement comme ZSC.

Très souvent, il s'agit de maintenir sur le site (parfois en les infatigant) les activités humaines (agricoles, pastorales, forestières, mais aussi piscicoles ou cynégétiques) qui assurent une gestion efficace des espèces ou des habitats en cause. Des "contrats Natura 2000", mode le plus courant de gestion des sites du réseau, assureront, si nécessaire, l'équilibre économique des activités concernées.

Source : M.E.D.D.-DIREN Poitou-Charentes 2002

Carte au 1/25000 et descriptif des ZNIEFF disponibles sur le site de la DIREN

Pour plus d'information : <http://www.poitou-charentes.environnement.gouv.fr>

Outils de gestion intégrée

bassins concernés par un SAGE

- SAGE Vendée
- SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin
- SAGE Sèvre Nantaise

SAGE :

Institués par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau, et ce pour tous les milieux aquatiques : superficiels ou souterrains, d'eaux douces, d'eaux saumâtres, ou d'eaux marines. Chaque SAGE doit suivre les orientations définies au niveau du bassin par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). (SANDRE)

Source : DIREN Poitou-Charentes 1998

Pour plus d'information : <http://www.sitesage.org>

- limite des bassins versants (du Thouet, de la Sèvre Nantaise, de la Sèvre Niortaise, de la Vendée)

Mesures de gestion des captages destinés à l'alimentation en eau potable

- Bassins-pilote du programme Re-Sources

Dans le cadre du programme régional Re-Sources, des syndicats s'engagent pour préserver et améliorer la ressource en eau sur plusieurs bassins d'alimentation de captage. Ces démarches se déroulent en trois phases : diagnostic, animation, plan d'action. En Pays de Gâtine ces initiatives concernent les bassins du Cébron, de la Touche-Poupard et des sources de Seneuil.

Source : DIREN Poitou-Charentes 2002

Réseau hydrographique

- ruisseau
- rivière
- Pays de Gâtine

Annexe 5

30 ans de participation et de démarche de Pays : repères chronologiques :

- 1974** Des élus, notamment les conseillers généraux et le maire de Parthenay, des acteurs économiques et sociaux, édifient les premières fondations du Pays, en créant le Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine. Ses objectifs étaient d'organiser l'expansion de la zone Gâtine pour endiguer sa dévitalisation qui menaçait sérieusement certains cantons ruraux, regrouper les forces vives par une meilleure solidarité intercommunale, notamment entre la ville de Parthenay et les communes rurales. (6 cantons et 3 communes)
- 1975** **Première démarche prospective et participative** pour le développement du territoire, donnant lieu à la création du Syndicat mixte d'Action pur l'Expansion de la Gâtine
- 1976** Les communes et le Conseil Général créent le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine, avec pour objet la mise en place des Contrats de Pays. (6 cantons et 10 communes)
- 1983** L'objet du Syndicat Mixte est modifié avec pour mission, désormais, la mise en œuvre de toutes actions permettant le « développement économique, culturel et social de la Gâtine ».
- 1993** **Deuxième réflexion prospective et participative** : Le Pays encourage la constitution des Communautés de communes à l'échelle cantonale, en créant des postes d'agents de développement pour faciliter une plus grande coordination, cohésion et dynamique dans les actions et les projets.
- 1997** La Gâtine est reconnue « Pays » au terme de la Loi Pasqua par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. (Arrêté du 6 février 1997).
- 1998** **Troisième démarche prospective et participative** : Le Pays met en place une commission composée en majorité d'acteurs économiques, sociaux, culturels du territoire et il engage une réflexion pour l'élaboration d'un projet de territoire à l'horizon 2010 : **la Démarche Prospective Gâtine 2000-2010.**

- 1999** *Le territoire du Pays s'étend à l'ensemble du canton d'Airvault, au canton de Champdeniers et à la communauté de commune Orée de Gâtine (canton de Coulonges sur l'Autize).*
- 2000** *Le Pays de Gâtine est labellisé **Agenda 21** grâce à la mise en œuvre de la démarche Prospective Gâtine 2000-2010, qui a permis l'élaboration de sa charte de territoire.*
- 2002** *Dans le cadre de son Agenda 21, le Pays de Gâtine met en place un programme de formations aux principes du Développement Durable à destination des élus, agents des collectivités et partenaires institutionnels de Gâtine*
- 2002** *Le périmètre d'étude du Pays est reconnu au titre de la loi Voynet. La communauté de commune du Val d'Autize rejoint le Pays de Gâtine : le canton de Coulonges sur l'Autize est inclus dans le périmètre du Pays, dans sa totalité.*

Annexe 6

Guide du porteur de projets

- fiche n°1 Développement durable
- fiche n°2 Paysages de Gâtine
- fiche n°3 Haute Qualité Environnementale
- fiche n°4 Les énergies renouvelables
- fiche n°5 L'eau

- Programme d'actions pour l'environnement, le patrimoine et les paysages de Gâtine

- Grille d'analyse et d'évaluation du projet

- Les opérations pilotes 2004 de LEADER+

- « Terre d'avenir de vos Projets »